

Département  
du PAS-de-CALAIS

-----  
Arrondissement  
de BOULOGNE-sur-MER  
-----  
Canton  
de DESVRES/MARQUISE

# MAIRIE de LANDRETHUN-le-NORD

Place Arnaud Beltrame - 62250

Tél : 03.21.92.85.08  
Fax : 03.21.87.64.52

A LANDRETHUN-LE-NORD, le 16 octobre 2025

## ARRETE T2025/0030

### CIRCULAIRE PUBLIQUE :

Nous, Maire de la Commune de LANDRETHUN-LE-NORD,  
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'effondrement partiel de la voirie constaté en amont de la rue de Cambresecques  
Vu l'expertise technique réalisée par la société Ramery  
Considérant que l'effondrement partiel de la chaussée constitue un danger pour la sécurité publique.

### A.R.R.E.T.O.N.S

Article 1 : L'accès à la voie communale de Cambresecques est interdit du 3 au 7 novembre 2025 durant la durée des travaux réalisés par la société Ramery.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée ou se présenter par l'accès route de la Forteresse

Article 3 : La société Ramery est chargée de mettre en place la signalisation durant la durée des travaux

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : - Monsieur le Sous/Préfet de Boulogne sur Mer

